

Rapport n°1

Designazione di i raprisentanti di a Cità di Bastia inde u Cunsigliu Purtuariu di u Portu di Toga

Désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein du
Conseil Portuaire du Port de Toga

Le port de plaisance de Toga, édifié dès 1988, dispose d'une emprise foncière située sur le territoire de deux communes, Bastia et Ville di Petrabugnu. Ainsi, relevant alors de la compétence des communes, il est institué un conseil portuaire conformément aux articles R5314-17 du Code des transports.

Constitué par délibérations concomitantes des communes en 2012, le conseil portuaire du port de Toga s'est réuni à compter de l'année 2016. Les membres sont désignés par arrêtés municipaux des deux communes et ce, pour une durée de cinq ans conformément à l'article R5314-24 du Code des transports.

Les derniers arrêtés portant nomination des membres étant datés de décembre 2020, le mandat des membres actuels du conseil portuaire s'achèvera donc courant décembre 2025.

Les désignations prévues aux articles R.5314-17 et R.5314-18 du code des transports sont en cours.

En outre, la présidence du conseil portuaire étant également assurée par un rythme d'alternance d'une durée de cinq ans entre les deux communes, la présidence reviendra dès décembre prochain au maire de la commune de Ville Di Petrabugnu. Il y a donc lieu en vertu de l'article R.5314-18 dudit code de compléter la constitution du Conseil portuaire par un représentant désigné en son sein par le conseil municipal bastiais.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

En conséquence, il est proposé :

- De procéder à la désignation des membres par vote à main levée.
- De désigner un membre représentant et un membre suppléant aux fins de siéger au sein du conseil portuaire du port de Toga :
 - 1- Didier Grassi (représentant)
 - 2- Gérard Romiti (suppléant)

SYNTHESE

U cunsigliu municipale avvia a designazione di i dui raprisentanti di a Cità di Bastia à u Cunsigliu portuariu di u portu Toga, chì u mandatu attuale ghjunghje à cumpiimentu di decembre 2025. U Signore Didier Grassi hè fattu raprisentante titolare è u Signore Gérard Romiti u so supplente.